

Privilège—M. W. Baker

M. Crosbie: On s'est foutu des députés dans cette affaire, voilà ce qu'il en est. S'il y a un autre vote ce soir sur une motion de défiance envers le gouvernement—envers le ministre qui a siégé à la Chambre plus longtemps que bon nombre d'entre nous, beaucoup trop longtemps pour le bien qu'en retire la population du Canada, le ministre de qui on se serait attendu à mieux et qui s'est prêté à ce petit jeu—cette manœuvre va faire boomerang. Au lieu de faire ce genre d'exposé, si le ministre a l'intention de faire davantage dans le domaine fiscal, de donner une orientation différente à l'économie en promettant de ne pas accroître le déficit et même de le réduire, ou de ne pas accroître les emprunts contrairement à ce qu'on pourrait croire, il aurait certes dû attendre d'avoir bien préparé tout son budget.

Il n'a fait que montrer que tout ça n'a pas d'importance. Il va dépenser et emprunter davantage. Telle est son orientation. Tel est son message au pays. Tel est son message aux investisseurs, et notamment aux investisseurs étrangers. Tel est son message au FMI et au monde entier. Tel est son message aux simples citoyens canadiens: il va agir comme un panier percé, sans égard à l'orientation que les États-Unis ou ses autres partenaires prendront. Il va faire exactement le contraire de ce que quiconque a étudié sérieusement la situation estime qu'il faudrait faire.

Il va maintenant renverser la politique, et si c'est là la nouvelle orientation que le gouvernement actuel entend maintenant prendre en matière fiscale et financière, il aurait certes dû nous inviter à tenir un débat de six jours à ce sujet, et non un débat de deux ou trois jours, madame le Président.

[*Français*]

Mme le Président: L'honorable ministre d'État chargé des Finances a la parole.

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): Je vous remercie, madame le Président. Je ne voudrais pas retarder indûment les travaux de la Chambre, mais j'aimerais faire quelques remarques à la suite de la question de privilège qui a été soulevée.

On reproche en fait au ministre des Finances (M. MacEachen) d'avoir suivi une procédure qui est conforme à la coutume régissant les travaux de cette Chambre et également au Règlement de la Chambre. Cela a été très bien expliqué à la lumière de notre Règlement et des précédents qu'on a cités, ce qui a été reconnu par un de nos collègues dont l'autorité est respectée en matière de Règlement et de procédure à la Chambre, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Cette question est claire pour tous les députés sur le plan de la procédure; le ministre des Finances a procédé suivant les Règlements, la coutume et les voies normales connues par les députés. Cependant, on fait ce reproche au ministre des Finances.

Quel est le second reproche, madame le Président, que l'on fait au ministre des Finances? En fait, on lui reproche d'avoir saisi l'occasion d'informer tous les députés et la population canadienne de certaines mesures qui avaient déjà été déposées à la Chambre, et de la façon dont il entendait procéder à l'égard de ces mesures, et ainsi disposer de travaux qui étaient restés en plan. De plus, on lui reproche d'avoir saisi l'occasion pour dire quelle était la situation quant aux dépenses telles qu'elles étaient prévues aujourd'hui, et également pour donner certaines indications sur l'état de l'économie. En fait, si l'on

revient au premier point, comme on l'a souligné, le dépôt de motion de voies et moyens a été souvent utilisé à l'extérieur de budgets, et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) l'a lui-même utilisé. Il l'a utilisé afin de disposer de motions de voies et moyens qui originaient du dépôt d'un budget et, à l'occasion, d'un nouveau gouvernement.

Sa motion de voies et moyens comportait également des mesures extrêmement importantes à l'égard soit des nouveaux revenus ou encore des réductions de taxes ou d'impôt sur le revenu. Le député de Saint-Jean-Ouest avait également procédé par dépôt d'une motion de voies et moyens selon son intention de mettre de l'avant le programme de crédits d'impôt pour les intérêts sur hypothèques et les taxes foncières sur immeubles. On se souvient que les montants qui devaient dériver de cette mesure étaient extrêmement importants. Le député avait correctement procédé par motion de voies et moyens suivant les lois et la coutume de cette Chambre.

Alors on s'aperçoit que le reproche sur le plan de la procédure ne tient pas puisque la procédure est conforme au Règlement, et que de tels précédents ont souvent été utilisés au moyen de dépôts de motions de voies et moyens et, comme je le disais au début, notre collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre reconnaît que sur le plan de la procédure le ministre des Finances a très bien procédé.

Pour ce qui est du second reproche, je pense qu'on ne peut pas reprocher au gouvernement de donner trop d'information. Au contraire, on reproche souvent au gouvernement de limiter l'information qu'il donne à la Chambre et aux citoyens. Cette occasion de clarifier certains points était une chance pour les députés de savoir où le ministre des Finances en était, et je crois que c'est plutôt le signe d'une volonté de bien informer les députés et la population. C'est à la louange du ministre des Finances qu'il ait saisi cette première occasion après les élections générales pour donner le plus rapidement possible ces renseignements à la Chambre et à la population.

Madame le Président, c'était là les quelques remarques que je voulais faire.

● (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, l'attitude que le ministre a adoptée en présentant un mini-budget hier soir a été qualifiée de plusieurs épithètes qui étaient en partie maladroites, malhonnêtes voir fausses. Je compare cette attitude à celle d'un insecte dont il est question dans «Alice au pays des merveilles». Au cours d'une conversation avec une chenille, Alice s'éleva contre le fait que celle-ci déformait complètement les mots. Elle dit à la chenille qu'elle ne pouvait pas employer des mots de cette façon-là. Comme le ministre, la chenille répondit que lorsqu'elle employait un mot, celui-ci prenait exactement le sens qu'elle voulait lui donner, ni plus, ni moins.

Le ministre fait preuve d'une verbosité analogue en essayant, quelle honte, de nous imposer par le biais du débat sur l'Adresse ce qui est en réalité un mini-budget. Il reproche à l'opposition d'ignorer les précédents. Il cite May.

Une voix: Vous le méritez.